



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION FIXANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION LOCALE DE RECRUTEMENT  
PAR LA VOIE CONTRACTUELLE D'UN TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP  
DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS  
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

*Département du Cher*

**La directrice de la DDETSPP du Cher**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu les accords de recrutement du 22 avril 2024 autorisant le recrutement local d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle donnant lieu à titularisation ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** La sélection des candidats, en vue du recrutement local d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle pour pourvoir le poste de « responsable qualité et gestionnaire financier au sein du pôle contrôle et réglementation de la DDETSPP », pouvant donner lieu à titularisation, sera opérée par une commission de recrutement locale.

**Article 2 :** La commission de recrutement locale est composée comme suit :

Présidente : Madame Christine GUERIN, IGAPS, référente de la MAPS Centre-Sud Ouest, Centre Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine en matière de handicap,

Membres :

Monsieur Philippe FONDRILLON, directeur-adjoint de la DDETSPP du Cher  
Madame Leslie CUROT, cheffe du pôle gestion administrative et paye DDI

Fait à Bourges, le 11/06/2024

La directrice de la DDETSPP du Cher,  
Alix BARBOUX